



LES ACHARDS

## COMMUNE de LES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers représentés : 2  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le mardi 22 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents :** Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

**Absents donnant pouvoir :** Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

**Absents excusés :** Sarah RENAUD.

**Absents :** Corinne BRAUD, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D28042025\_05 : Fixation des tarifs et des conditions de vente des goodies**

Depuis le 1er juillet 2023, l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Pays des Achards est en charge de la vente des goodies pour le compte de la Commune des Achards, en vertu d'une convention.

Cette année, Christine Guilloteau, adjointe à la vie culturelle et communication, propose au Conseil Municipal de mettre à jour les tarifs des produits vendus et d'ajouter à la liste des articles une nouvelle référence : la gourde.

#### **PRODUITS ET TARIFS :**

- La casquette : 10 €
- La clé USB : 6 €
- Le décapsuleur : 5 €
- Le sac à dos : 9 €
- La gourde : 12 €

En contrepartie de la prestation assurée par l'Office de Tourisme, une commission de 10% sur le montant total des ventes sera versée par la Commune des Achards à l'Office de Tourisme.

Toutefois, le montant forfaitaire de 35€ correspondant aux frais de dossier ne sera pas appliqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les tarifs et les conditions de la vente des goodies ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante (ci-jointe).

La secrétaire de Séance,  
Lynda PRUVOST,



Le Maire,  
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 05/05/2025  
Au registre